L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 1er AOUT.

FEUILLETON

LE CHATEAU DE LA ROCHAUBERT.

(Suite.)

Après cela, que restait-il à te dire qui mérit intérêt? L'expiation de mon imprudence à Mortagne continue pour moi, et M. de la Rochaubert travaille à la rendre aussi dure que possible, mais comment qu'il frappe, je suis désormais insensible à ses coups. L'avantage est de son côté, ma fatale aventure le fait triompher, et il use sans pitié des armes que je lui ai fournies, et dont le ridicule n'est pas la moins cruelle.

M. de Merwen est venu dîner aujourd'hui; c'est la première fois depuis que je suis ici, et sa présence m'a été d'autant plus agréable que je me sentais abandonné de ma dernière alliée, ma cousine, qui, depuis ma rentrée ce matin, et durant toute la journée, ne m'a pas adressé une seule fois la parole. Je lui ai pardonné d'être impitoyable pour une faute même involontaire, et je me dis en pensant à sa froideur, qu'il vaut mieux, hélas! qu'il en soit ainsi.

A déjeuner, son père avait été généreux, il avait gardé le silence. Il n'en a pas été de même ce soir; il y avait sur toutes les physionomies une expression de contentement que n'a pu dissiper tout d'abord [illegible] plein de sel et de goût de M. de Merwen. Paule a presque détourné la tête à mon salut, ses beaux yeux, si limpides d'ordinaire, accusaient l'inquiétude et le découragement. Ma tante m'a à peine regardé. Quant à M. de la Rochaubert, ses gestes, ses traits, ses regards obliques trahissaient suffisamment des intentions peu bienveillantes, et qui ne demandaient qu'un prétexte pour se manifester librement. Je ne puis croire néanmoins que moi seul aie pu soulever une pareille tempête; ma mésaventure lui fait trop beau jeu, pour qu'il en soit fâché jusqu'à la colère. Il se cache sous son masque de moral de quelque secret d'un plus haut intérêt. Quoi qu'il en soit, il demeura bien cinq minutes tranquille, mais bientôt, à bout d'efforts sur lui-même et n'y tenant plus, il se mit à discourir du commérage de la ville, de la pluie et du beau temps, le tout d'un ton qui semblait attendre ou provoquer une réplique. C'était le nuage cherchant un autre nuage, pour pouvoir éclater en foudres et en tonnerre. De la lune aux étoiles, de la province à Paris, il n'y avait qu'un pas, et il l'eut facilement franchi, à propos des nuits passées à veiller dans la capitale, du contraste choquant de telles habitudes avec celle si modeste de se coucher à dix heures, à la Rochaubert, et ainsi de suite. Il ne pouvait comprendre comment j'avais pu me faire si vite à des mœurs si rustiques, au prosaïsme d'une telle existence, et trouvait admirable de ma part d'avoir su me résigner jusqu'ici à cet usage commun de passer la nuit dans mon lit comme tout le monde au château. Puis, [illegible] il tire de la querelle entre René et le garde, celle du portrait payé d'avance et mille petits traits rancunés ça et là, qu'il décochait comme autant de flèches, à travers ma personne, à tous les artistes en général et à Antonio en particulier.

C'était à Antonio qu'il en voulait, je crois, plus encore qu'à moi-même, c'était comme un reste de prestige qu'il s'acharnait à détruire en lui.

Je me dispensai d'une défense, me contentant de sourire et de me taire, dans l'espoir que mon calme ferait tomber l'ouragan, mais je me trompais.

—Vous me répondrez à coups de crayon, n'est-ce pas vrai? poursuivit-il impatienté de mon mutisme, ces armes sont commodes et moins compromettantes. Je vous préviens pourtant que s'il vous plait de rire de ces bonnes gens de province, il ne convient pas que les élucubrations de votre esprit rejaillissent jusque sur moi, encore moins que ma maison soit prise par vous pour une hôtellerie.

En même temps il regardait ses convives à la dérobée, comme pour leur dire:

—Voyez si je n'avais pas raison et si un cœur bat dans ces poitrines d'artistes!

Personne ne répondit, mais personne non plus ne paraissait disposé à intervenir en présence d'agressions de plus en plus inqualifiables.

—Monsieur, lui dis-je, [illegible] ces attaques que je ne saurais repousser, parce qu'elles me paraîtraient m'atteindre. Je suis confus d'un écart inexplicable, peut-être pourrais-je m'en justifier plus tard; pour le présent, veuillez être assuré de mes regrets, et aussi qu'il ne peut y avoir eu oubli volontaire de respect ou de devoir dans un fait qui est aussi loin de mes goûts que de mon caractère. Pour ce qui est de ces dessins, que vous me reprochez encore, j'ai eu l'honneur de vous assurer qu'ils n'étaient pas de moi, vous avez refusé d'ajouter foi à ma parole, en voici donc la preuve.

Je lui présentai l'album, il le prit, le parcourut, et le tendit à circuler autour de la table.

—Ah! ce sont là vos preuves! s'écria-t-il avec un [illegible] rire.

Je m'en [illegible], les caricatures avaient disparu, le nom de M. Hugues était au bas de mes croquis, il avait eu le temps, sans que je m'en aperçusse, d'effacer les traits ajoutés et de ramener ces derniers à leurs lignes primitives. Je restai d'abord interdit, puis me mis à rire moi-même de cette plaisanterie, et c'était véritablement tout ce qu'il en était.

—Vous riez, dit M. de la Rochaubert, tout est donc pour le mieux [illegible] regret, c'est que ces charges aient été vues de tout le monde, et que vous ayez été reconnu hier par tous [illegible] qui rentraient du marché.

—Même par vous, [illegible] le comte, dis-je en m'adressant à M. de Merwen qui se contenta de sourire.

—Il fallait reprendre en revenant à M. de la Rochaubert, [illegible] qu'il en fût ainsi, et le reste [illegible] était produit.

On se leva de table pour passer au grand salon.

—Comprenez-vous, Mademoiselle, dis-je à ma cousine en lui donnant le bras, ces petites fourberies de la part de M. Hugues?

—Ce que je comprends moins, me répondit-elle froidement, c'est que vous vous soyez mis en état de ne les point remarquer.

—Quoi, vous aussi, Mademoiselle! Au! votre père n'a-t-il pas été assez dur!

Nous étions arrivés, elle me fit une sérieuse révérence et n'ajouta pas un mot.

La querelle ne tarda pas à recommencer, mais cette fois j'étais [illegible], et, comme d'ailleurs M. de Merwen avait pris le dessus, [illegible] la parole pour déplorer, [illegible] qui m'étonnèrent d'une intelligence telle que la sienne, l'éternelle lutte des penseurs et des travailleurs.

—Monsieur le comte, lui dis-je, cette lutte est-elle bien réelle, et n'existe-t-elle pas que dans la tête de ceux qui s'obstinent à partager l'humanité en deux camps? Ce monde est-il donc autre chose qu'une grande ruche à ciel ouvert, dans laquelle chaque abeille travaille selon le rôle qui lui fut assigné? Si les unes ont pour mission de butiner dans les fleurs de l'idéal, d'explorer les régions solitaires de la pensée, de monter jusque dans les nuages, au risque d'être brisées par la tempête, ou écrasées sous les pieds des indifférents, les autres en se renfermant dans les labeurs plus obscurs, mais non plus sérieux de la ruche, n'ont-elles pas pour tâche d'y cristalliser la gloire dont les premières leur apportent les rayons? Soldats de la même armée, si les uns doivent [illegible] travaillent pour les besoins de la vie [illegible] positive, sans trop entendre ce que l'on dit, les autres ne travaillent-ils pas pour les besoins non moins impérieux de cette autre existence, non moins positive, qui est celle de notre âme. Dès lors, Monsieur le comte, [illegible] qui tendent ces classifications rivales? Quelle en peut être l'utilité? Ah! croyons-en les sages, ne jetons jamais de discorde au sein de la ruche, Dieu ne l'y a pas mise. Efforçons-nous plutôt d'y entretenir l'harmonie et d'en saisir le concert, en nous plaçant à une hauteur suffisante pour comprendre que toute cette grande besogne humaine finit par concourir, en dépit des apparences, au bonheur général des hommes et à la glorification du créateur, commun de toutes choses. Voilà ma doctrine, Monsieur le comte, [illegible] puisse-t-elle dissiper tout [illegible] contraire et répondre à tout amour sincère de la justice et de la vérité!

M. de Merwen, qui m'avait écouté avec une grande attention, me regarda fixément, puis me prenant les mains:

—Merci, me dit [illegible]

J'avais parlé avec chaleur, avec animation, avec cette indépendance [illegible] que l'on ne possède bien qu'au jour où on a cessé de craindre ou d'espérer. Ma tante avait fait plusieurs signes d'assentiment. Paule était [illegible] l'air impassible, près de sa mère [illegible] M. de la Rochaubert, se levant, [illegible] avec un sourire d'incrédulité [illegible] à M. de Merwen, et se [illegible] vers lui:

—Ce sont là de belles paroles, voyons, lui dit-il, mais mon neveu, je gage, en débiterait autant.

Et ils sortirent ensemble.

Pourtant, hélas, [illegible] en effet d'espérer et de craindre? Ah! Louis, quel abîme que notre âme! N'interroge pas la mienne, ou garde-toi de me dire ce que tu y as pu voir, pour moi, je n'ose me pencher au-dessus de ces profondeurs [illegible], le vertige me prend et m'épouvante, et non-seulement le vertige, mais la crainte du vertige. Je suis dans une de ces dispositions étranges où la sensibilité paraît multiplier son énergie, et toutes nos facultés se tendre à l'instar des cordes d'un instrument que le moindre souffle fait vibrer en l'effleurant à peine. Tout m'est sujet à tressaillement; une ombre, un rien, tout me donne la fièvre. Tu as entendu parler des harpes éoliennes, je trouve qu'il est des heures dans la vie où tout notre être leur ressemble, et plaise moi, ami, je suis dans une de ces heures.

19 juillet.

Te souviens-tu, Louis, de ces beaux vers des Géorgiques où les alcyons, les hirondelles et aussi les corbeaux présagent aux laboureurs la pluie et les tempêtes? Heureux temps que celui où l'on n'apprend la vie que par les chants de Virgile, et où l'on ignore que les orages les plus terribles ne sont pas ceux de la mer? Et ceux du cœur aussi ont leurs présages, ses nuages légers qui passent et volent, et ne jettent sur la pensée mobile qu'une ombre passagère.

Ici s'élevaient les bruits vagues de Mortagne, les craintes de René, l'air d'assurance du garde, les sourires de M. Ambime et par dessus tout l'agitation croissante de Paule, qui depuis quelques jours tremble et frissonne comme l'hirondelle à l'approche du gros temps; c'était, en fait, le retour précipité de M. Desforets.

Oui, mon ami, l'abattement est au moulin, la famille du meunier est dans la consternation; le mariage de ma cousine est décidé, et ils m'ont raconté, lors de ma dernière visite, que la veille elle était venue, et avait embrassé leurs fils en pleurant.

—La jeune demoiselle a du chagrin au fond, voyez-vous, Monsieur Christian, m'a dit la meunière avec son instinct de femme, et l'on a voulu hâter la chose, pour ne pas lui laisser le temps d'écouter son bon cœur. C'est pour cela que, dans quelques jours, ils vont tous à Tiffanges, où l'on a donné rendez-vous au notaire.

Par contre, le garde est dans une exaltation de joie qui le rend presque fou. C'est au cabaret qu'il célèbre le triomphe de son parti, et il a exhumé pour le grand jour un vieil uniforme de soldat avec lequel il fait peur à tous les enfants du village.

—A qui diable en voulez-vous ainsi? lui demandai-je, la première fois que je le rencontrai dans cet affublement.

—Le plumet a été à la guerre, me répondit-il, en parodiant sans s'en douter le mot sublime de Jeanne d'Arc, il est bien juste qu'il assiste à la fête.

—Si je ne me trompe, lui dis-je en m'apercevant qu'il était ivre, vous lui en faites prendre un certain avant-goût.

—C'est que la réaction est battue, Monsieur Christian, et le cousin enfoncé, le moulin n'aura pas son cousin, et ne retournera pas au comte, et si le cœur de la jeune fille bat trop vite, la main du mari sera là pour l'arrêter; le bouquet de roses blanches n'a pas menti du tout.

—Vous parlez toujours par énigmes, expliquez-vous clairement.

—Oui dà, dit-il en faisant claquer sa langue contre son palais, il faudrait pour cela en avoir reçu l'ordre, et l'on est pas si gai qu'on oublie sa consigne.

—Va-t-en au diable! dis-je en moi-même.

Et je lui tournai le dos.

Mais que voulait-il dire? pourquoi le comte de Merwen en cette galère? Faisait-il allusion au rêve insensé de René?

Hier, après dîner, Mme de la Rochaubert m'a demandé mon bras pour faire un tour de promenade; je n'en revenais pas, mais elle boitait un peu d'une douleur à la jambe. Nous avons longuement causé, et elle a été étonnamment communicative. Elle m'a fait l'éloge du portrait de sa fille, qui est presque terminé, puis m'a parlé de la peinture en femme de goût, des peintres, des artistes, en général, et en particulier de son neveu.

J'étais trop étonné pour n'être pas sur la défensive, et, en vérité, je suis tenté de croire qu'elle sait le secret de Paule et de l'abbé Anselme. D'ailleurs, elle glissa vite sur ce nom d'Antonio, comme si elle s'y fut mordu les lèvres, puis, revenant à moi, interrogea avec une extrême délicatesse et une parfaite discrétion et sans paraître y toucher autrement que sous un point de vue général, toutes mes idées sur le talent, sur la carrière, sur le devoir, l'honneur, la piété filiale, les affections et même la vie de famille.

Je profitai de cette ouverture pour lui laisser voir de mon âme tout ce que j'en pouvais montrer. Prévoyant que le masque qui me cache aujourd'hui tomberait tôt ou tard, et que l'on saurait mon secret et mon nom, je n'étais pas fâché d'exposer mes sentiments à l'avance et de mettre, s'il était possible, ma réputation à l'abri. Ma tante marquait, en m'écoutant, un vif intérêt et même du plaisir.

—Je suis enchantée, me dit-elle en terminant, que ce portrait soit terminé pour l'événement de famille qui s'apprête. Qui sait si notre [illegible] ma fille! Vous nous resterez, Monsieur Christian, et nous ferons en sorte de vous réunir ici à mon neveu Antonio.

J'aurais voulu pouvoir lui retirer mon bras, je tremblais qu'elle ne le sentît frémir sous le sien, je ne savais que dire.

—N'est-ce pas? reprit-elle en se tournant vers moi.

—Mais certainement, Madame.

J'étais au supplice, elle prolongeait comme à dessein ma torture, et je restais là hébété, me débattant, sans pouvoir les fuir, contre deux idées qui finissaient par se confondre, celle de ce mariage et celle de l'arrivée de son neveu. Je retrouvais là le projet de l'abbé Anselme, et la pensée du comte de Merwen me revenait en mémoire. Évidemment il y avait un plan, mais je n'y voyais, moi, que les fleurs de la fête, sans soupçonner la présence des épines.

A continuer.

A nos abonnés des paroisses.

La restauration de la paix nous fait espérer un prompt rétablissement des communications postales entre les paroisses et la métropole louisianaise. Ce doit être une conséquence nécessaire de la réouverture des relations commerciales. Les voyageurs et les marchandises étant admis à circuler librement, il devient d'une nécessité urgente que le service postal soit réorganisé dans le plus bref délai. En attendant la réalisation des mesures que l'administration générale des postes ne peut tarder de prendre à cet effet, nous allons nous préparer à reprendre la publication de notre édition semi-hebdomadaire à l'usage des paroisses.

Cette édition contiendra, comme autrefois, toutes les matières qui auront paru dans l'édition quotidienne et le feuilleton. Le prix de l'abonnement sera de cinq piastres par an, invariablement payable d'avance. La difficulté de collecter les comptes dans les paroisses, même en employant les meilleurs agents, nous oblige à adopter, pour l'avenir, le système du comptant. Tout abonnement devra être renouvelé avant son expiration, sans quoi, nous cesserons de servir le journal aux abonnés en retard.

Comme la reprise de notre publication semi-hebdomadaire pourra n'avoir lieu que dans un mois ou deux, nous recevrons des abonnements à l'édition quotidienne à raison de trois piastres par trimestre ou même de une piastre par mois, les frais de poste ou de transport restant à la charge des souscripteurs.

Jusqu'au rétablissement complet du service des postes, nous enverrons le journal à nos abonnés des paroisses par toutes les occasions qui se présenteront et aussi régulièrement que les circonstances le permettront.

On pourra s'abonner soit en nous envoyant directement le montant de l'abonnement dans une lettre, soit en le versant entre les mains des agents que nous désignerons au fur et à mesure de la réorganisation du service. Les souscripteurs sont priés de donner leur adresse exactement et d'indiquer la voie la plus sûre et la plus prompte pour leur expédier le journal tant qu'il n'y aura pas de malle régulière.

Aux marchands commissionnaires

ALEXANDRE Z. TRUDEAU, avocat, ayant résidé depuis trois ans, dans la Louisiane Occidentale se chargera de toutes les affaires qui lui seront confiées dans les paroisses Ste. Marie, St. Martin, St. Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, De Soto et Caddo.

Les collections étant impossibles, il traversera rapidement des paroisses, se bornera à prendre des mesures préservatrices, arrêtera la prescription des billets ou renouvellera ces billets et recueillera les renseignements dont les marchands pourraient plus tard avoir besoin pour faire des règlements avec leurs débiteurs.

Références:
ALFRED PENN, Président de la Banque de l'Union.
GEORGE URQUHART,
ABAT & GENERES,
E. GAUCHEAU, Président de la Cie d'Assurance de la Louisiane.

On le trouvera jusqu'au 10 août, au bureau de MM. SHIFF & CO, rue de la Commune, No 163, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.
29 juil—15

Wm B. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.
IL porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du Trésor des Etats Unis. Bureau No 2, Bâtisse Story, coin Camp et Commune.
30 juillet—2m

MONROE & NOYES,
Marchands-commissionnaires et Encanteurs.
LES soussignés ont formé une société, sous la susdite raison, pour les affaires de commission et d'encans, au No 40 de la rue Carondelet, coin Union. Ils sollicitent des consignations de propriétés et de marchandises pour l'encan ou la vente à l'amiable.
JOHN T. MONROE,
O. J. NOYES.
Nlle Orléans, 12 juin 1865. 27 juin—3m

Produits de l'Ile de Cube.
En Douane et en magasin.
867 caisses SUCRE, blanc, jaune et brun,
[illegible] boucauts SUCRE Moscovade,
[illegible] barils MELASSES Moscovade.
[illegible] barils et ½ barils MELASSE rebouillie,
110 sacs CAFE vert de la Havane,
285,000 CIGARES de la Havane, des formes et marques de réputation,
45,000 paquets CIGARETTES de la Honradez,
50 sacs CACAO de Guayaquil et La Trinité,
83 caisses TABACS, pour tripes et capes.
—Aussi en magasin—
200 barils SUCRE de New York, Concassé et en poudre
A vendre par E. TROISGROS.
Nos 55 et 57 rue de la Douane, Entre Chartres et Vieille Levée.
28 mai—3m

En débarquement du navire français Pénélope et à vendre par les consignés,
100 barriques vin rouge, Côtes St. Loubès, Thre. Dronet,
40 do do Montferrand, J. Lebrun,
19 do do St. Loubès, L. Marie aîné,
15 caisses 12 btlles. vermouth de la Comète 1858,
25 paniers 12 btlles. champagne Impérial, X. Desbordes & fils,
36 do 24½ do do
10 caisses 1000 boîtes sardines, L. Edelin,
300 do vinaigre St. Julien.
OSCAR BERCIER & Co., 42 & 44 Vieille Levée.
29 juillet—7

GRAND ASSORTIMENT DE SELLES Anglaises, Françaises et Américaines.
A LA SELLE ANGLAISE
MAISON L. GUILBAUX & GIEFERS
24, rue St-Charles, 24,
(Anciennement rue Royale, 121 et 123.)
Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New-York.
Harnais pour plantation.
Harnais doubles et simples, dans le dernier genre.
Selles fines et similaires.
Fouets, cravaches, éperons et en général les articles de fourniture et d'outils pour sellier.
Nous engageons spécialement les habitants de la campagne à venir visiter notre assortiment. 30 juin—3m

AVIS.
LE Major Général E. R. S. Canby ayant révoqué l'ordre militaire pour la perception des taxes municipales des années 1861, 1862 et 1863 et ayant déclaré que la loi de l'Etat approuvée le 15 mars 1864 était amplement suffisante pour atteindre le but—les contribuables qui ont encouru [illegible] taxes avec des frais illégaux au shériff, au Clerc de Cours ou autres, par ordre des Cours, sont informés qu'en présentant leurs comptes acquittés au Contrôleur de la ville, à l'Hôtel de Ville, il sera pris immédiatement des mesures nécessaires pour leur faire rembourser le montant des frais qui ont été illégalement et malhonnêtement exigés d'eux.
Hu. KENNEDY, Maire.
H. BONNABEL, secrétaire. 29 juillet—10f

Bureau de l'Auditeur.
Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 19 juillet 1865.
AVIS est donné aux acheteurs et propriétaires de terrains de ce qui s'appelait jadis l'ite de la maison d'Etat, et qui est compris entre les rues Canal, Baronne, Commune et Philippa, que les billets d'intérêt dus sur l'achat des dits terrains doit être payé, à la Banque de l'Etat de la Louisiane, le 15 août [illegible] cette époque, autrement il leur sera intenté des procès.
Par ordre de JULIAN NEVILLE, Auditeur.
A. W. MORSE, Commis.
20 juillet—au 15 août

ALBERT VOORHIES, AVOCAT,
46......Passage de la Bourse......46

Alfred Roman, AVOCAT, Paroisse St. Jacques [Lne.]
A repris l'exercice de sa profession dans le Quatrième District Judiciaire. Son bureau est à la résidence du Gouverneur Roman. 19 juillet—1m

P. A. ROY, AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession
RESIDENCE: Paroisse de la Pointe Coupée.

Arthur Brocard, NOTAIRE PUBLIC,
No 12.......RUE CARONDELET.......No 12
6 mai—4m

A. D. DORIOCOURT,
NOTAIRE PUBLIC, fait savoir à ses amis et au public qu'il a ouvert son bureau au No 70 rue St Louis.
9 juillet—1m

LOUIS BUSH, AVOCAT, A THIBODEAUX, LOUISIANE.
S'occupera d'affaires dans le troisième et le quatrième District Judiciaire. 27 juin—1m

T. J. & W. H. COOLEY, AVOCATS,
Rue St.-Charles No 36 au Premier chambre No 4.

P. E. MATHEL,
Successeur de Hughes, Hylested & Co
FACTEUR DE COTON —ET— Marchand Commissionnaire en général.
26 juillet—1m 45, rue de l'Union, Nlle-Orléans

OCTAVE DE ARMAS, Notaire public,
146.......RUE ROYALE.......146,
4 juillet—1m

MARSHALL J. SMITH & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, —ET— Marchands de cordes et de toile d'emballage,
Ont repris les affaires au No 51, de la rue Carondelet.
20 juillet—1m Nlle-Orléans, 17 juillet 1865

Changement de Bureau.
J. M. ORIOL, marchand-commissionnaire et courtier maritime, a transféré son bureau, du No 4 rue St-Louis, au No 147, rue de la Vieille Levée, entre St. Louis et Toulouse.

Demande de Pâtissier.
ON demande immédiatement un bon PATISSIER. S'adresser au coin des rues Remparts et Hôpital.
25 juil—5

Marchandises sèches.
W. & C. TOMPKINS, [illegible] & ALSOBROOK.
Wm C. TOMPKINS & CO,
ONT recommencé les affaires à leur ancien local, No 2 de la rue des Magasins, coin Canal, où l'on trouvera un ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES pour les marchands de la campagne et pour les particuliers. Leur local est ENTIEREMENT NOUVEAU et sera tenu au complet par chaque arrivage.

AVIS.
NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public que nous reprenons ce jour nos affaires d'importation française de Groceries et de commission en général.
Nous avons ouvert PROVISOIREMENT nos bureaux au No 89 Vieille Levée ou 77 Front Levée, coin Conti.
BLANCHIN & GIRAUD.

Changement de domicile
MODES, ROBES ET CONFECTIONS
MME. VVE. WEISZ, a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son magasin de modes au No [illegible] Canal, et qu'elle aura toujours en magasin les modes les plus nouvelles de Paris. WEISZ.
28 juillet—1m

BYRNE, VANCE & Co,
Facteurs de coton et de sucre ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
Ont repris les affaires, à leur ancien local,
Rue Carondelet, No 3 au premier
22 juillet—1m

W. L. ROBINSON. J. D. SAUL
ROBINSON & SAUL,
Encanteurs et Marchands-Commissionnaires,
RUE GRAVIER—au premier—NLLE ORLEANS.
Offrent leurs services pour la vente de sucre, de coton de cargaisons, de propriétés foncières et pour les ventes au dehors en général. 26 juillet—1m

MAISON P. MALLARD,
53 Rue Royale.
CETTE maison, si justement renommée pour le bon goût et le travail consciencieux de sa fabrication, très appréciée des connaisseurs, annonce au public et à ses nombreuses clientèles, tant en ville que dans tout l'Etat, qu'elle portera, comme par le passé, son attention à donner un nouvel essor à ses affaires en général, en introduisant, malgré toutes les difficultés actuelles de la manufacture, une aussi GRANDE REDUCTION que possible dans ses prix.
On trouvera toujours chez lui tout ce qui a rapport à l'AMEUBLEMENT, ainsi qu'un grand choix de matériel pour Rideaux, Draperies, Stores, Corniches, Passementeries en tous genres, choix de Toiles rayées pour tentes de marquis et galeries, grande variété d'articles de fantaisie, importés d'Europe et du Nord, MATELAS et ressort en crin et en mousse, MOUSTIQUAIRES ET LITERIE en général, grand choix de NATTES blanches à carreaux, grande variété de MEUBLES de chambre à coucher, salle à manger et salon, Glaces, Bronzes, Pendules, Porcelaines, Cristaux, Services de lavabos et de toilettes.
Posage, dépossage et entretien de tapis.
Réparation et vernissage de meubles, &c.
Emballage et expédition de meubles, pianos, &c, &c, avec soin et promptitude.
M. P. Mallard se charge de l'emmagasinage des meubles, objets d'art, &c, et de leur vente en commission.
16 juillet—1m

AVIS.
LA société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par limitation, en mars 1862.—Le soussigné a repris le courtage de coton et les affaires de Commission à la Nouvelle-Orléans; il s'est associé à JOHN R. WILLIAMS, de la paroisse des Rapides, Lne, sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 34 de la rue de l'Union.
29 juil—3m C. W. SANDERS.

Bladon Springs, Ala.
1er juillet 1865.
LES propriétaires de cet ancien établissement favori, donnent avis qu'il est réouvert et prêt à recevoir le public. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Le prix est modéré.
Un bon bateau à vapeur part de Mobile, pour les sources, tous les samedis soir.
19 juillet—au 1er oct JAMES CONNOR & Co.

J. E. Villavaso,
MARCHAND DE PRODUITS DE L'OUEST
Constamment en magasin:
PORC, FARINE, BACON, SAINDOUX, JAMBONS WHISKY, &c.
Rue des Magasins No 65,
Entre les rues Poydras et Natchez, Nlle Orléans

J. B. WALTON, Encanteur,
Rue Carondelet No 47, Coin Union,
S'OCCUPE de la vente de propriétés foncières, des actions, de coton, de navires, de bateaux à vapeur, de cargaisons et de ventes du dehors, comme par le passé.
12 juillet

AUGUSTE MONTREUIL,
Courtier d'actions, de billets et de change,
RUE CARONDELET, No 20,
15 juillet—1 m. Nlle Orléans

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans.)
Sabates Frères & Co.
Marchands Commissionnaires, ET Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba.)

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.
Aux fabricants de cigares.
200 caisses vieux tabac en feuille du Connecticut et graines de tabac New York State, à vendre, à très bas prix, par ISAAC & DRAYFUS, au coin des rues Magasins et Commune.
18 juillet—1 m.

MAGASIN DE VARIETES.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir, à la Nouvelle-Ibérie, un magasin de marchandises de choix, savoir: Papeterie et articles de bureaux, parfumeries fines, bonbons fins, cigares et cigarettes de la Havane, pipes en tous genres, tabac à priser à fumer [illegible]
Salon de barbe et coiffures de dames (à domicile sur demande). Journaux français et anglais de la Nouvelle-Orléans et du Nord, de Paris, (La Patrie, Le Siècle, l'Illustration, et le Journal des Modes) par numéro et par abonnement. Romans nouveaux, &c, &c.
11 juil—1m U. P. BENEAU.

Avis au public et aux contribuables
LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement des taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licenses. Il se charge également de faire rectifier les assessments et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 37 rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, de 10 heures à midi.
JOHN T. DUFOUR

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.
Compagnie générale Transatlantique
Nouvelle ligne de steamers à vapeur, de première classe ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.
Les cinq premiers splendides bâtiments destinés à desservir cette ligne sont les suivants:
WASHINGTON...... tonneaux.... chevaux
LAFAYETTE......
EUROPE......
FRANCE...... lancé
NAPOLEON III...... lancé 1100
DE NEW YORK AU HAVRE:
Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers [illegible] le voyage de Paris.
LAFAYETTE, capt. A. Bocandé, VENDREDI [illegible]
Prix du passage, payable en or ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.
1re cabine (y compris le vin de table)...... [illegible]
2me do do $70 en or.
Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des navires. Les soins et les médicaments sont gratuits.
GEO. MACKENZIE, Agent, 7, Broadway, New York
A Paris, 12, boulevard des Capucines [Grand Hôtel].
Au Havre—chez William Iselin & Cie.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
Départ, Jeudi, 3 août, à 8 heures du matin.
Le bon steamer LADONA, commandant W. R. Horey, partira de son wharf, au pied de la rue St-Joseph, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à EL. F. STOCKMEYER, rue de l'Union No 2.

Pour les ATTAKAPAS.—Départ, mardi le 1er août, à midi.—Le bateau à vapeur SCIOTO, capitaine J. W. Barnett, commis J. E. Carlin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus et prendra du fret pour Brashear City, Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanerette, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville et les ports intermédiaires. Pour fret, s'adresser à bord au pied de la rue Bienville. 31 Juillet—2t

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE et COVINGTON—Le bateau à vapeur MAGGIE partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. Il partira de Covington pour revenir à la Nouvelle Orléans, tous les MERCREDIS et VENDREDIS, à cinq heures du matin et le DIMANCHE, à 1 heure de l'après-midi.
—Prix du Passage—
Pour Mandeville et Madisonville...... [illegible]
Pour Covington...... [illegible]
CHAS W. [illegible], Rue Gravier No [illegible]

Paquebot régulier—Trois fois par semaine—entre Brashear City, Pattersonville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville et tous les débarcadères intermédiaires—Le bon bateau à vapeur RUBY, d'un faible tirant d'eau, capitaine A. Greensburg partira de Brashear City tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à l'arrivée des convois de la Nouvelle Orléans. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères [illegible]. 22 juillet—1m

Ligne de la Malle de la Nouvelle Orléans et de Mobile.
ELEANORA CARRELL, capitaine A. P. Bourdeau
SUMPTER, capitaine S. Height
ADMIRAL, capitaine C. M. Norton.
Un de ces magnifiques bateaux à vapeur partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, [illegible] tous les jours [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à W. C. GRAHAM & Co., agents, Rue Front, Nos 45 et 47, Nouvelle Orléans. GRAHAM & Co., agents, Au coin des rues St-Louis et Front, Mobile, Ala.

DEPART, tous les LUNDIS et JEUDIS, pour MOBILE. Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capitaine W. C. Wesley fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile [illegible]

FAUBOURG DU BAYOU SARA—[illegible] LUNDIS [illegible] et VENDREDIS [illegible] Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemine [illegible] Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine W. R. Greathouse [illegible] TITUS & GWARTNEY, No 15 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier du samedi, pour VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte. Le bateau neuf, [illegible] FASHION [illegible] WOODRUFF, BUTLER & CO.

POUR LA COTE AU DESSUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI [illegible] LUNDIS et JEUDIS [illegible]

Départ tous les LUNDIS [illegible] BAYOU SARA, BATON ROUGE, PLAQUEMINE, DONALDSONVILLE [illegible] BEN FRANKLIN [illegible]

POUR LE HAVRE. La bricque PENELOPE, capitaine Amelon, ayant un chargement engagé partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à C. CAVAROC & Co consignataires, 116, rue Royale.

POUR MANDEVILLE ET LEWISBURG—La goëlette MARIA AUSTHINE [illegible] partira MARDI [illegible] du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Vieux Bassin, face à la rue Villeré. 30 juillet—2

POUR MATAMOROS—La magnifique goëlette BEN WILLIS, capitaine Wells prendra [illegible] une cargaison pour [illegible] port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. W. HYNSON & Co., rue du Camp, No 31, ou à COENIKE & LEBLANC, rue Vieille Levée, No 255.

Goëlette à vendre.
A vendre à l'amiable, une goëlette neuve du port de vingt tonneaux. S'adresser à J. JOUET, A la tête du Vieux Bassin.
27 juillet—8

A. D. BANKS, W. H. KETCHUM, J. G. DENT
A. D. BANKS & Co.
FACTEURS DE COTON ET Marchands Commissionnaires,
22 juil.—1m No 136 rue Gravier,

DEMANDE D'UN TAILLEUR.
ON demande immédiatement un ouvrier tailleur connaissant bien son état et capable de diriger un établissement de confection et de linge fait. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser [Lock Box] boîte No 372 Post Office.
30 juillet—3

Produits de la Havane.
160000 Cigares de la Havane, différentes grandeurs des plus célèbres marques,
20,000 paquets cigarettes La Honradez,
[illegible] balles tabac en feuilles,
[illegible] sacs café de la Havane,
Emmagasinés et à vendre par BORNIO FRERES, 77 Gravier.
30 juil—3m

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE-FONTAINE et ARMAND CASTANEDO courtiers et agents, 50 Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville No 2, au premier.
Les titres des propriétés vendues ou achetées sont garantis. 20 juillet—1m

PROPRIETES A VENDRE.
Le soussigné offre à vendre, à des conditions avantageuses, plusieurs belles propriétés dans les 1er, 2ème, 3ème et 4ème Districts, plusieurs belles maisons rue de l'Esplanade et des terrains vacants—Un îlet de terre borné par les rues St. James, [illegible], Gasquet et l'Avenue de Carondelet—Deux belles résidences rue Jackson, 4ème District—158 terrains rue du Canal, en face du dépôt des chars de l'Avenue Hagan—Deux biens de campagne dans la paroisse St Bernard—Un lot de terre situé à Gentilly, mesurant 20 pieds 6 pouces, face à la rue Marigny, sur 850 pieds de profondeur sur une ligne et 569 pouces sur l'autre.—Plusieurs magasins dans le 2me District. On désire aussi acheter une petite maison.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à E. FAUCHET, courtier, Passage de la Bourse No 36
14 juillet—15

Maison à vendre à Gretna.
On vendra, à des conditions libérales, une bonne maison, de cinq appartements située à Gretna, dans l'Avenue Lafayette, entre les rues Quatrième et Cinquième. Elle est bâtie sur un terrain qui a soixante pieds de face sur cent-cinquante pieds de profondeur. Il y a une cuisine double et un verger.
S'adresser au bureau de L'ABEILLE.

Propriété à vendre.
On vendra à l'amiable une belle maison neuve, en bois, de quatre appartements, avec cuisine ayant quatre chambres, chambre à bain, &c, située rue Amour, entre Clouet et Montégut, en face du chemin de fer de la ville. Le terrain a environ quatre vingt pieds de face sur deux cent soixante pieds de profondeur, avec arbres fruitiers, &c., le tout en bon état. Pour les conditions s'adresser à la grocerie, au coin des rues Dauphine et Hôpital. 16 juillet—15

Hôtel St-Charles,
TENU PAR A. MOUISSET.
VINS, LIQUEURS, &c., &c.
Ecurie pour 20 chevaux,
NALLERERIE, La.
11 juillet—1m

INJECTION BROU
HYGIENIQUE INFAILLIBLE et PRESERVATRICE. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris chez l'inventeur BROU, rue Lafayette 36, et Boulevard Magenta 112.

ERGOTINE.
DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.
Médaille d'or de la société de Pharmacie de Paris.
Engorgements et les Pertes chez les femmes. [illegible] Maladies de Poitrine. Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les hémorrhagies [illegible], les Dysenteries et Diarrhées chroniques [illegible]
Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19, rue Bourbon Villeneuve, Paris—A la Nouvelle Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

COPAHINE MEGE
Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris.
25 ANS DE SUCCES
Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens.—Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.
PREPARATION AGREABLE, DISCRETE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par C. JOZEAU, pharm, 225, boulevard Magenta, Paris
Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez E. Ducatel, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

MALADIES DE LA PEAU
Il est cité des nombreuses [illegible] faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP D'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, simples ou rebelles, [illegible] contre la SYPHILIS constitutionnelle [illegible] RHUMATISMES [illegible], etc.
Dépôt général à Paris, chez FOURNIER et LABELONYE, rue Bourbon-Villeneuve, 19. A la Nouvelle Orléans chez M. Louis Castel pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale et dans les principales pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT
SE MEFIER DES CONTREFAÇONS DE NOTRE PEPSINE. — ADMISE DANS LES HOPITAUX DE PARIS.
La PEPSINE a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.
L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les HOPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.
Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les *Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées* et dans les *Vomissements* de la *Grossesse*, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d'
ELIXIR DIGESTIF
véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.
Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature
Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT Pharmacien, Succr de BOUDAULT, rue des Lombards, 24.
A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Gaillot, Delorche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

DRAGÉES DE CUBÈBINE AU COPAHU DE LABELONYE
Ces dragées qui ont pour base le principe actif du poivre Cubèbe uni au Copahu pur [illegible]. Elles arrêtent promptement les ECOULEMENTS BLENNORRHAGIQUES [illegible] rebelles, même ceux qui ont résisté au Cubèbe et au Copahu pris isolément.
Dépôt PHARMACIE LABELONYE & Cie, 19 rue Bourbon Villeneuve, à Paris.—A la Nouvelle-Orléans chez M. Louis Castel, pharmacien, encoignure Ste-Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

Compagnie Exprès d'Adams,
GRANDE EXPEDITION PAR EXPRES Pour l'Est, l'Ouest et le Sud.
Capital $3,000,000
Cette ancienne Compagnie expédie journellement [illegible]
Elle se charge [illegible] dans le plus bref délai de l'argent, des petits paquets de valeur et toute espèce de fret.
Elle se charge du fret à une GRANDE REDUCTION DE PRIX.
—Expéditions tous les jours pour—
NEW YORK, BOSTON, PHILADELPHIE, WASHINGTON, D. C., CINCINNATI
Et tous les autres points, au Nord et au Sud, en rapport dans la ville de New York, à la
GRANDE COMPAGNIE EXPRES EUROPEENNE
pour toutes les parties de l'Europe; à
L'EXPRES DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co.,
[illegible]
22 juillet—1m [illegible] Agent.

LES CELEBRES MACHINES A COUDRE DE GROVER & BAKER, POUR LES FAMILLES.
Elles ont obtenu le premier prix.
Ces machines ont emporté le prix à toutes les foires [illegible] du point de broderie et du point de crochet.
GROVER & BAKER viennent d'établir une agence au No 139 de la rue du Canal, Bâtisse Touro—à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment un assortiment complet de ces machines au prix du Nord, lesquels varient de $50 à $150.
On y trouvera également un assortiment complet de FIL, SOIE ET AIGUILLES.
Les vieilles machines y sont réparées et il y fait toute espèce de couture à des prix raisonnables.
AGENCE, RUE DU CANAL, No 139.—Bâtisse Touro, Nlle Orléans. 27 juillet—1m

Huile d'olives, Huile d'olives.
250 caisses HUILE D'OLIVES [illegible]
Champagne, Champagne.
300 paniers CHAMPAGNE Perrier.
Poivre noir, Sardines.
50 sacs POIVRE noir,
100 caisses à boîtes SARDINES.
Eau de vie, Vin.
50 barriques VIN de famille,
[illegible] pipes EAU DE VIE V. Boyneron,
[illegible] do GENIEVRE de Hollande.
En débarquement de la barque [illegible] et du brick Mexico, à vendre par FRAGGIO FRERES.
27 juillet—1m rue de la Vieille Levée, Nos 63 & 64.

INSTITUTIONS

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. Fevrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 124 entre Dauphine et Bourgogne.
Les prix varient [illegible] selon le degré de l'avancement des élèves.
Les personnes qui [illegible] peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 124, entre Dauphine et Bourgogne.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
375......RUE DAUPHINE......375.
[illegible]

ECOLE DE MUSIQUE.
Pour jeunes enfants et demoiselles,
Dirigée par Mmes BOYER et MAGIONI.
DES cours de musique élémentaire et de solfège ont lieu trois fois par semaine dans l'académie Musicale de Mme Boyer, rue Conti, No 125, entre Dauphine et Bourgogne.
Une fois par mois les élèves chanteront en chœur et exécuteront des morceaux de piano en présence des parents.
Prix du cours par mois—TROIS PIASTRES.
20 juin—3m

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
RUE DU CAMP
No 199 et 201, entre Julia et St. Joseph
Pour renseignements, s'adresser au local de l'Institution, où des prospectus seront délivrés.

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACE
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
104......RUE BOURBON......104
En face de l'Opéra.
CETTE institution, [illegible] dans une des plus vastes maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre d'élèves. [illegible]
S'adresser à l'institution pour des prospectus.

LEON PIERRE,
37......Rue des Petites-Ecuries......37
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie, 31 rue de Chartres.

Entrepot de Tapis,
No. 19......Rue de Chartres......No. 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment [illegible] WILTON, 3 plis et ingrain, VENITIENS et entre deux, NATTES blanches [illegible] & carreaux, &c., TOILE CIREE de toutes largeurs et qualités. Couvertures de tables et de piano [illegible]

AVIS AUX MEDECINS
Sirop du Dr FORGET
Il guérit Rhumes, Toux, Coqueluches, Irritations nerveuses des bronches, et toutes les maladies de poitrine. [illegible] Une cuillerée à café suffit. CHABLE, Paris, rue Vivienne 36, et les principales Pharmacies.

Dry goods. Dry goods.
C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20
La maison C. JAUBERT & CO. de la Nlle-Orléans a l'honneur de prévenir [illegible] des prix modérés, les MARCHANDISES DE TOUTE SORTE qu'elle reçoit de New York et d'Europe [illegible] un bel assortiment de
COTONS, INDIENNES, COTONNADES, CAMBRICS, FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE, TOILES, MALAKOFFS, ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPECE, &c. &c.
L'attention des marchands est spécialement appelée sur un récent arrivage de 250 cartons de RUBANS à CHAPEAUX de toutes nuances et de toutes largeurs qui seront vendus à
VINGT POUR CENT AU-DESSOUS DU COURS DU MARCHE.
C. JAUBERT & CO., No 20 rue de Chartres.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
[illegible] RUE DU CANAL [illegible] entre Bourbon et Dauphine [illegible]
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

LE Dr. GRIN, CHIRURGIEN-DENTISTE.
A repris l'exercice de sa profession et s'est associé avec le Dr. LAMM, élève du Dr G. W. PARMLY. Ils occupent le cabinet du Dr BEAUREGARD, au coin des rues Royale et St-Pierre.

J. S. KNAPP. Chirurgien Dentiste.
Est de retour à la Nouvelle-Orléans et offre ses services au public pour toutes les opérations concernant l'art du dentiste.
On le trouvera à son ancien domicile, No 15, RUE BOURBON, près Canal.

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.
Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.
Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.
A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:
—Départ des chars—
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]
Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur [illegible]. PANDELLY, surintendant.

MALADIES SECRETES.
MR. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'il est de retour de France et peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. [illegible]

Opiat et Injection du Dr. Ricord.
[illegible]
A vendre par E. GAUDOZ, coin Conti et Bourgogne.

MALADIES. Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr YERON.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes [illegible]

Vins de dessert et vieille eau-de-vie de Cognac.
LE soussigné offre à vendre [illegible]
Pinet Castillon & Co, J. Denis Mounié & Co, Cognac.
[illegible] vins rouge et blanc des crus suivants: Pontet Canet, Leoville, Château Margaux, Château Lafitte, Latour Blanche, Haut Sauternes. [illegible]
BAULATOUR & Co., 25, rue Conti

Hôtel d'Europe,
A BILOXI.
Le soussigné prévient ses amis ainsi que le public en général qu'il est prêt à recevoir des pensionnaires et des familles dans des appartements meublés ou non meublés.
Biloxi, 24 juillet 1865.
F. FIZAINE, propriétaire.

Belles terres
A VENDRE, par lot de 1 arpent [illegible] 25 arpents de terre face au fleuve [illegible]
Renseignements au No 27, rue Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

J. L. Warner, syndic, vs Ellen B. Steele, propriétaire du vapeur "Général John L. Hodges".

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, [illegible] je procéderai le MARDI, vingt deux d'août, 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur GENERAL JOHN L. HODGES, ensemble avec ses agrès, ses meubles, &c, tel qu'il se trouve actuellement dans le port de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

C. Millaudon et L. Millaudon, [illegible] vs. Patrick Gallagher.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, [illegible] 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain lot de terre situé à West Bouligny, ville de Jefferson, dans la paroisse de même nom, désigné par le No 3, suivant plan déposé à l'étude de S. Magner, notaire public [illegible]. Le dit lot est borné par l'Avenue Napoléon, les rues du Camp, Chestnut et [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN

Succession Emile Troxler, [illegible] d'Edmond [illegible] Dufossat.

Propriétés de valeur dans le Second et le Troisième District.

Par BOUDOUSQUIE & FORTIER, CHAS. E. FORTIER, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI, deux septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 juillet 1865, les propriétés ci-après appartenant à la dite succession, savoir: [illegible]

Terrains améliorés et de prix dans la ville de Gretna, paroisse de Jefferson, en face du Quatrième District de la Nouvelle Orléans.

Succession de Vincent Salvador.—Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, Bureau, rue des Magasins Nos 27 et 29, coin Gravier.

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable [illegible] juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de la Louisiane en date du 10 juillet 1865, [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible] entre Canal et Douane, MERCREDI 23 AOUT 1865 [illegible]

Succession de Mme. Louise [illegible], épouse décédée de John Reichert.

PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER, CHAS. E. FORTIER, encanteur. Bureau—Commercial Alley, No 25.

JEUDI, 10 août, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 juillet 1865, les propriétés ci-après décrites, savoir—DEUX TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville [illegible]

PAR J. N. HENRIQUES, encanteur. [illegible]

Succession d'Alex. [illegible]

PAR D. H. MORPHY, encanteur. [illegible]

Bureau de Liquidation du Canal Carondelet. Nlle Orléans, 12 juillet 1865. UNE assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, LUNDI, 14 août prochain, à midi [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Henry Larquié vs Jules [illegible].

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Alfred Shaw [illegible] je procéderai le JEUDI [illegible] 1865 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: Deux terrains situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans [illegible] St. Paul [illegible] d'après un plan dressé par C. A. de Armas, architecte [illegible] déposé en l'étude de A. Mazureau [illegible] notaire public en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Henry Larquié vs Edward [illegible].

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—En vertu [illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Successions de feu Henry Hattier, décédé, et de feue sa veuve, Mary Hunter, décédée.

Julia J. Hattier vs Mary [illegible] Hattier & als.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente [illegible] 1865, je procéderai le SAMEDI, vingt six d'août, 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique [illegible] à l'effet d'opérer un partage [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de James Coll, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente rendu [illegible] par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Pearce vs Frederick William [illegible].

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu [illegible]

La veuve Fanny [illegible] vs Joseph [illegible] et Joseph Schwartz.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 2,761.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District [illegible]

RESTAURANT ST. LOUIS,
Rue St-Louis Nos 75 et 77 [illegible]

L. E. MARCHAND IMPRIMEUR,
201......RUE DE CHARTRES......201